

Comment soutenir les parents séparés dans l'intérêt de leurs enfants ?

ESPACE PARENTS DANS LA SÉPARATION LIÈGE

*Deux parents, deux maisons
Et les enfants ... ?*



Rapport d'activités

Année 2017-2018

I. Descriptif de l'action réalisée

Titre du projet	Espace parents dans la séparation de Liège
Type d'activité	Création d'un espace parents dans la séparation
Description de la problématique et constats	<p>Depuis quelques années, les situations de séparations parentales entraînant de nombreuses difficultés auprès des enfants et des jeunes que nous rencontrons se multiplient. Certains de ces jeunes sont pris dans des conflits de loyauté entre leurs parents, poussés à faire des choix impossibles amenant parfois à une rupture de liens entre l'enfant et son/ses parents et/ou se retrouvent parfois à devoir assumer une position qui ne devrait pas être la leur, comme celle de messenger. Souvent, des rancœurs subsistent ou se sont créées entre les parents à la suite de la séparation et la communication est difficile. Dans certaines situations, la justice est déjà intervenue pour trancher les questions sur lesquelles les parents n'ont pas pu se mettre d'accord (hébergement, école, etc.), mais cela n'a pas eu d'effet sur le mal-être ressenti actuellement par ces enfants</p>
Objectifs de départ	<p>L'objectif principal est d'intervenir rapidement, de manière préventive, dans les situations de conflit parental qu'elles soient judiciairisées ou non.</p> <p>Nous visons à :</p> <ul style="list-style-type: none">- renforcer la responsabilité parentale ;- sauvegarder le droit de l'enfant à maintenir des relations plus harmonieuses avec ses deux parents ;- établir ou rétablir la capacité des parents à communiquer et à coopérer ;- soutenir les parents dans une démarche d'expression des émotions, sans jugement ;- imaginer avec les parents de nouvelles perspectives quant à leurs relations parentales, en les recentrant sur le bien-être de l'enfant ;- construire un cadre respectueux pour chacun.
Public concerné	Les familles et plus particulièrement, les parents séparés ou en instance de séparation qui rencontrent des difficultés liées au partage de l'éducation des enfants domiciliés sur l'arrondissement

de Liège.

Moyens mis en œuvre	Réunions de travail : <ul style="list-style-type: none">➤ Concertation entre intervenants➤ Comité de pilotage➤ Comité d'accompagnement➤ Formation commune et formation spécifique aux outils de médiation Activités hebdomadaires : <ul style="list-style-type: none">➤ Permanences téléphoniques➤ Rendez-vous
----------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Lieu

Rendez-vous	Espace Wallonie Place Saint-Michel 86, 4000 LIEGE
--------------------	---------------------------------------------------------

Gestionnaire administratif	Service Droit des Jeunes – AMO Rue Lambert-Le-Bègue 23, 4000 LIEGE
-----------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

Partenaires	Droit des Jeunes La boussole Centre Liégeois d'Aide aux Jeunes Service d'Actions Sociales Arkadas
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Implications	14 travailleurs sont détachés de leur travail à l'AMO, à raison de +/- ½ journée par travailleur toutes les deux semaines, pour assurer des permanences et le suivi de dossiers. + 1 travailleur engagé en mi-temps pour assurer la coordination
---------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

II. Méthodologie du projet

L'espace parents intervient suite :

- à l'orientation d'un service social, tous secteurs confondus ;
- à l'orientation du Tribunal de la Famille et de la Jeunesse ;
- à l'invitation écrite du Parquet : Le Ministère Public invite, par courrier, les parents à prendre contact avec l'espace parents, notamment lorsqu'il est saisi d'une plainte pour non représentation d'enfant. Cette information, qui tend à inciter à cette démarche, n'est toutefois pas contraignante et la confidentialité est garantie.
- à un contact de l'un des parents avec un intervenant de l'espace parents lors de la permanence téléphonique ou physique. Ce premier contact permettra d'expliquer

les missions et modalités d'intervention de l'espace parents sans entrer dans une analyse de la situation.

Lors de ce premier contact, le parent marque son accord pour une rencontre individuelle ou commune avec l'autre parent :

- 1) Si le parent opte pour une rencontre individuelle, nous fixons un premier rendez-vous et si, suite à l'entretien, ce parent accepte une rencontre avec l'autre parent, voir les modalités reprises au point 2.
- 2) Si les deux parents marquent leur accord pour une **rencontre commune**, nous fixons un rendez-vous avec ceux-ci et deux intervenants de l'espace parents. La prise de contact avec l'autre parent est assurée à l'initiative du parent demandeur lorsque ce dernier peut l'envisager, sinon par l'intermédiaire de l'intervenant ; La rencontre parentale commune se fait par deux intervenants et peut être suivie d'un ou plusieurs entretiens, si nécessaire.

A l'issue de ceux-ci, différentes propositions peuvent être envisagées :

- accord décidé entre les parents ;
- mise en contact avec un intervenant ou un service social plus indiqué ;
- requête conjointe adressée au Tribunal de la Famille ;
- ...

III. Activités réalisées

A. Description des activités

Le comité d'accompagnement

Un comité d'accompagnement a été créé avec différents partenaires. Sa mission principale est de permettre un espace de discussion et de réflexion sur la méthodologie du projet et sur son évolution.

Il se réunit à raison d'environ une réunion tous les trois mois.

Il est composé de deux représentants du Parquet (magistrat et criminologue), d'un juge de la jeunesse, d'au moins un représentant de chacune des AMO partenaires et de la coordinatrice du projet.

Les réunions de concertations

Les réunions de coordination et d'évaluation appelées aussi réunions de concertation sont mises en place deux heures par mois entre les 15 intervenants afin d'analyser les situations et d'ajuster au besoin notre méthodologie

La formation commune

Les intervenants de l'Espace Parents suivent une formation spécifique et continue qui veille à respecter la philosophie du projet et garantie une méthodologie de travail commune.

Entre 2014 et 2017, 17 journées de formation ont été organisées, assurées par Monique STROOBANTS, médiatrice familiale agréée internationale. Ces journées de formation nous offrent les bases théoriques mais aussi pratiques de la médiation familiale, axées sur le conflit et ses modes de résolution. Elles nous apportent des outils de travail supplémentaires pour mener à bien les rencontres proposées aux parents.

- La cohésion de l'équipe par rapport au projet
- L'accueil téléphonique/ à la permanence
- La proposition de rencontre au 2^{ème} parent
- La mise en relation/ l'empathie
- Les rencontres individuelles/ en dyade/ la médiation navette
- Les conflits/ les ententes
- La présence de l'enfant (dans l'espace ou bien en dehors : la place de l'enfant et comment le rendre présent dans l'esprit des parents)
- Les émotions
- Les situations de violences (entre parents et parents/enfants)
- Les conflits au sujet de l'aspect financier
- + supervision et analyse de situations
- ...

Le comité de pilotage

Des réunions de directions des AMO ont lieu si nécessaire afin de se concerter au mieux dans la poursuite du projet (retour sur l'évolution, réflexion globale entre les travailleurs engagés dans le projet et les directions, mise en perspective...).

Les réunions de concertations des différents « Espace parents »

Différents espaces tel celui de Liège existent à l'heure actuelle sous différentes formes à Charleroi, Mons, Verviers et Neufchâteau.

En 2017, ces services se sont réunis à six reprises afin de se concerter sur leurs pratiques, d'échanger sur leurs expériences et d'envisager la poursuite du travail de chacun dans un objectif de pérennisation des projets en lien avec le soutien à la parentalité.

Nous avons abordé des questions telles que :

- **La proportion de situations rencontrées dans le secteur de l'aide à la jeunesse qui concernent des séparations de parents mettant en difficulté parents et enfants**

- **En quoi l'Espace Parents représente une offre innovante**

Activités hebdomadaires

- **Permanences téléphoniques :**

Mardi de 15H30 à 17H
 Mercredi de 13H à 14H
 Jeudi de 10H à 12H

- **Journées de rendez-vous :**

Mardi de 9h30 à 12h30
 Mercredi de 9H30 à 12h30
 Vendredi de 9H30 à 17H

+ Éventuellement à d'autres moments en fonction des disponibilités.

B. Calendrier 2017 (activités autres que les permanences et rendez-vous)

2017		
Date	Activités	Lieu
10/1/2017	Réunion de concertation entre intervenants	SDJ de Liège - AMO
16/01/2017	Réunion de direction EP et Openado	Openado
23/01/2017	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie
24/01/2017	Réunion de concertation des EPS	Namur
07/02/2017	Réunion du comité de pilotage	Tribunal de la Jeunesse (palais de Justice-Annexe Nord)
14/02/2017	Réunion de concertation entre intervenants	8 ^{ème} étage de la F.G.T.B
14/03/2017	Réunion de concertation entre intervenants	8 ^{ème} étage de la F.G.T.B
20/03/2017	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie
24/03/2017	Réunion de concertation des EPS	Liège
02/05/2017	Réunion de concertation entre intervenants	8 ^{ème} étage de la F.G.T.B
09/05/2017	Réunion du comité de pilotage	Tribunal de la Jeunesse (palais de Justice-Annexe Nord)
06/06/2017	Réunion de concertation entre direction EP et intervenants	8 ^{ème} étage de la F.G.T.B
20/06/2017	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie
28/06/2017	Réunion de concertation des EPS	Liège

31/08/2017	Réunion de direction EP	SAS-AMO
05/09/2017	Réunion de concertation entre intervenants	8 ^{ème} étage de la F.G.T.B
21/09/2017	Réunion de concertation des EPS	Namur
28/09/2017	Réunion des EPS et ONE	Bruxelles
03/10/2017	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie
04/10/2017	Réunion de concertation des EPS	Namur
11/10/2017	Réunion de concertation des EPS	Liège
24/10/2017	Réunion de concertation entre direction EP et intervenants	8 ^{ème} étage de la F.G.T.B
14/11/2017	Réunion de direction EP	SDJ de Liège-AMO
14/11/2017	Réunion du comité de pilotage	SDJ de Liège-AMO
12/12/2017	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie
12/12/2017	Réunion de concertation entre intervenants	Espace Wallonie

Composition de l'équipe

JOSKIN Clémentine, Coordinatrice

Travailleuse à mi-temps a été engagée en vue de coordonner le projet. Elle a pour mission :

- Assurer les permanences téléphoniques ;
- Gestion de la boîte électronique ;
- Suivi de dossiers individuels ;
- Gestion de l'agenda ;
- Invitation des parents au service ;
- Travail administratif (P.V, ouverture de dossiers, statistiques) ;
- Présentation du projet auprès des services.

Ainsi que :

Deux travailleurs par AMO sont détachés environ une demi-journée chacun par semaine pour assurer les permanences physiques et les entretiens individuels et communs.

CHARLIER Séverine, La boussole

DUPONT Rachel, Droit des Jeunes

GERARD Sandra, Service Droit des jeunes
GOEBELS Nathalie, Service Droit des jeunes
GUTTIEREZ Manuela, Arkadas
HIJANE Moulay, Arkadas
JIMENEZ Inma, Service d'Actions Sociales
MARZIANI Daniel, La boussole
MERSCH François, Service d'Actions Sociales
MIGLIORINI Angélique, Centre Liégeois d'Aide aux Jeunes
LASTRA Nathalie, Droit des Jeunes
QUINTIN Sylvie, Centre Liégeois d'Aide aux Jeunes
TROMME Caroline, Centre Liégeois d'Aide aux Jeunes.

IV. Que dire de la place des enfants et des adolescents dans notre travail ?¹

Nous insistons toujours sur l'importance d'une intervention précoce auprès des familles en difficultés en vue d'améliorer le développement harmonieux des enfants concernés et leur ressenti.

Le travail sur les liens familiaux, rendus fragiles par une séparation conflictuelle, nous semble primordial.

Les conséquences négatives des séparations sur les enfants ne sont pas à négliger, d'autant plus dans les situations de mineurs déjà pris en charge par l'aide spécialisée.

Il importe d'agir avec les parents, en retirant l'enfant du conflit parental, en lui rendant sa place d'enfant, tout en utilisant des outils de médiation.

Les enfants sont bien évidemment les premiers bénéficiaires de l'accompagnement effectué avec leurs parents, celui-ci visant à diminuer les tensions vécues en articulant de manière plus positive le rôle éducatif de chacun des parents afin de gérer le quotidien de l'enfant.

Notre choix de ne pas faire porter sur l'enfant le poids de la séparation est un parti pris. Même s'il n'est pas présent physiquement, il reste au centre des préoccupations parentales et de la démarche des parents, tout en évitant de le rendre « otage » de la situation.

En cela, le travail relationnel proposé aux parents contribue à mettre en avant l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes.

L'enfant mis en difficulté par la séparation de parents y trouve un intérêt direct (ses parents parlent de lui alors que parfois jusque- là il n'y avait plus aucune communication).

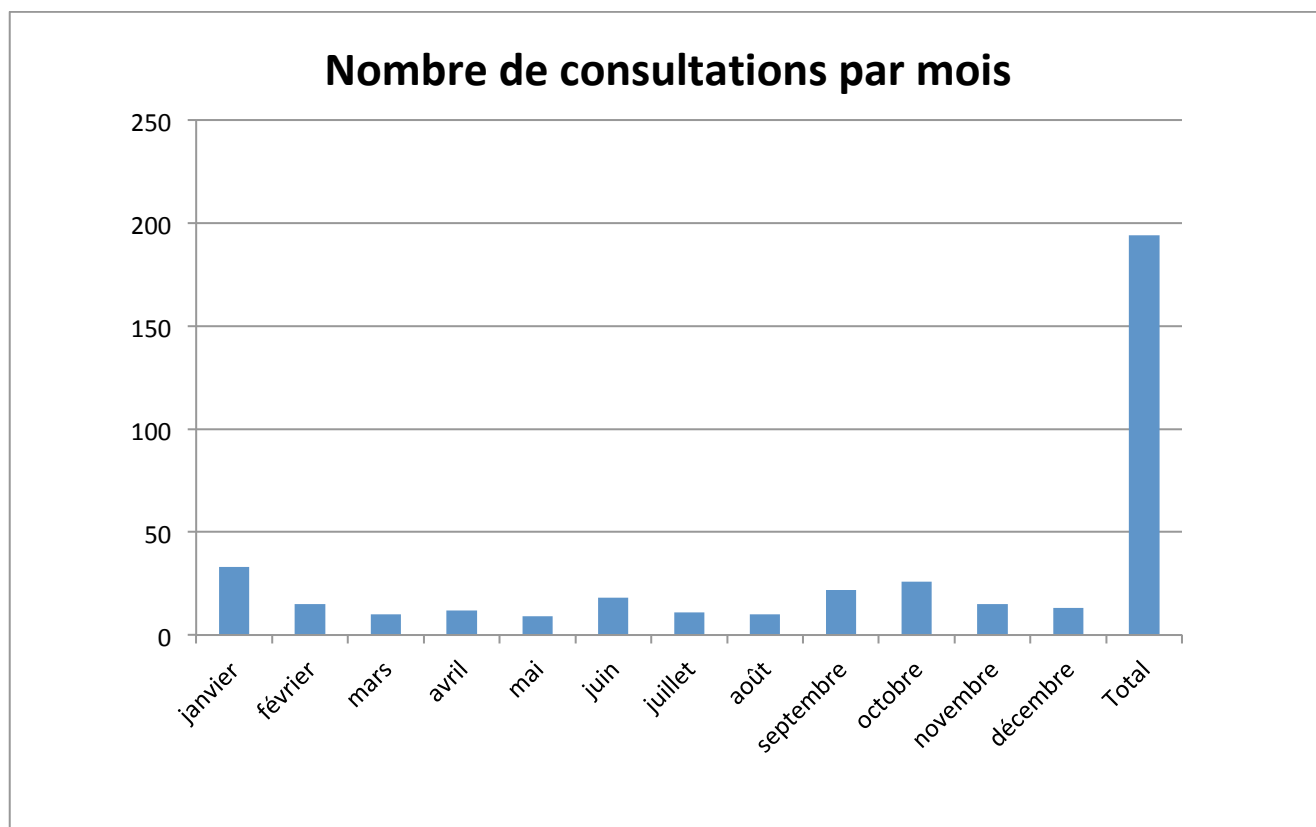
¹ Argumentaire des Espaces parents dans la séparation

V. Éléments d'appréciation relatifs à la réalisation de l'objet social (analyse quantitative et qualitative)

2017

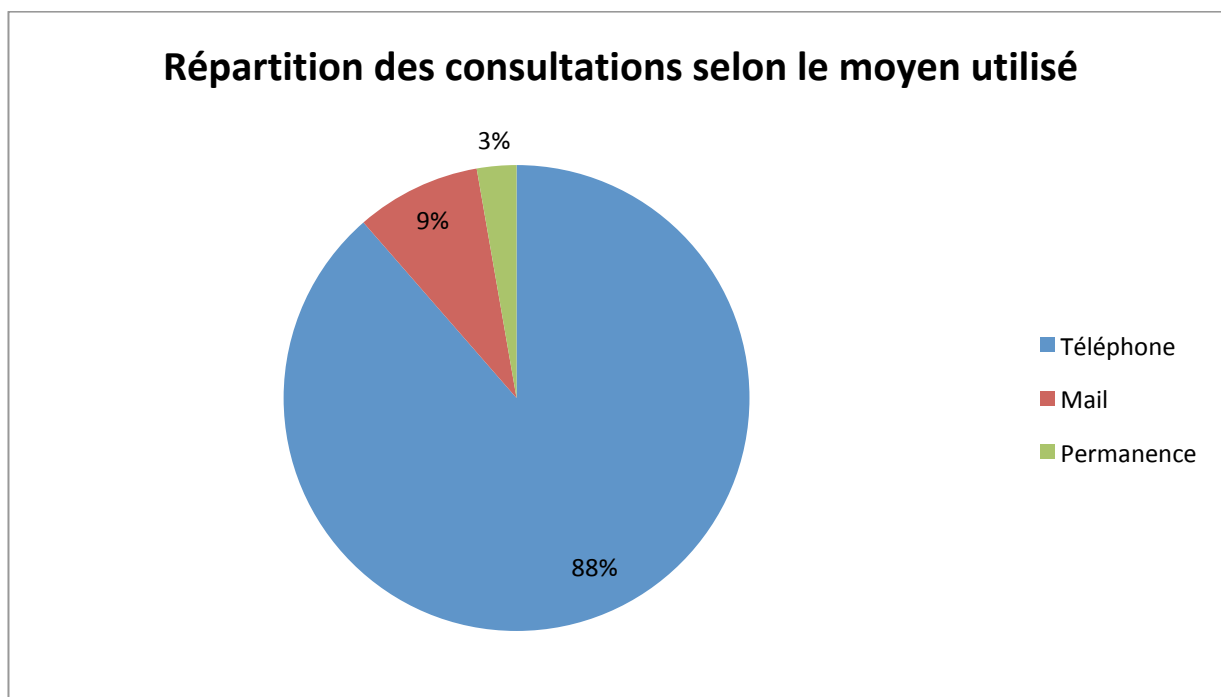
Consultations

Nous comptabilisons **219 consultations** pour l'année 2017. Pour 2016, nous avons enregistré 202 consultations et pour 2015, 114 étaient répertoriées. Nous constatons donc une augmentation constante du nombre des demandes. Nous pouvons expliquer cette augmentation par une meilleure connaissance des missions de notre service par les différents intervenants du secteur de l'aide à la jeunesse et d'autres secteurs.



Le nombre de consultations est resté stable tout au long de l'année à l'exception du mois de janvier et d'octobre où nous avons constaté une augmentation des consultations. Cette augmentation est peut-être due à des réorientations venant du tribunal de la famille au retour des vacances judiciaires.

Dans le graphique ci-dessous, l'évolution des demandes est présentée par le **moyen utilisé** pour la première prise de contact avec le service :



Durant l'année 2017, nous avons remarqué une diminution des consultations aux permanences physiques tenues au Tribunal. Le maintien ou non de cette permanence a fait l'objet d'une réflexion avec les intervenants mais également au sein du Comité de pilotage. Nous pensons qu'au Tribunal, les personnes ne sont pas dans un état d'esprit serein et dans une démarche de médiation. Cela expliquerait pourquoi nos permanences physiques ont peu de succès. Nous avons par conséquent décidé de la supprimer. Le remplacement de celle-ci fait actuellement l'objet d'une réflexion et sera mis en œuvre durant l'année 2018.

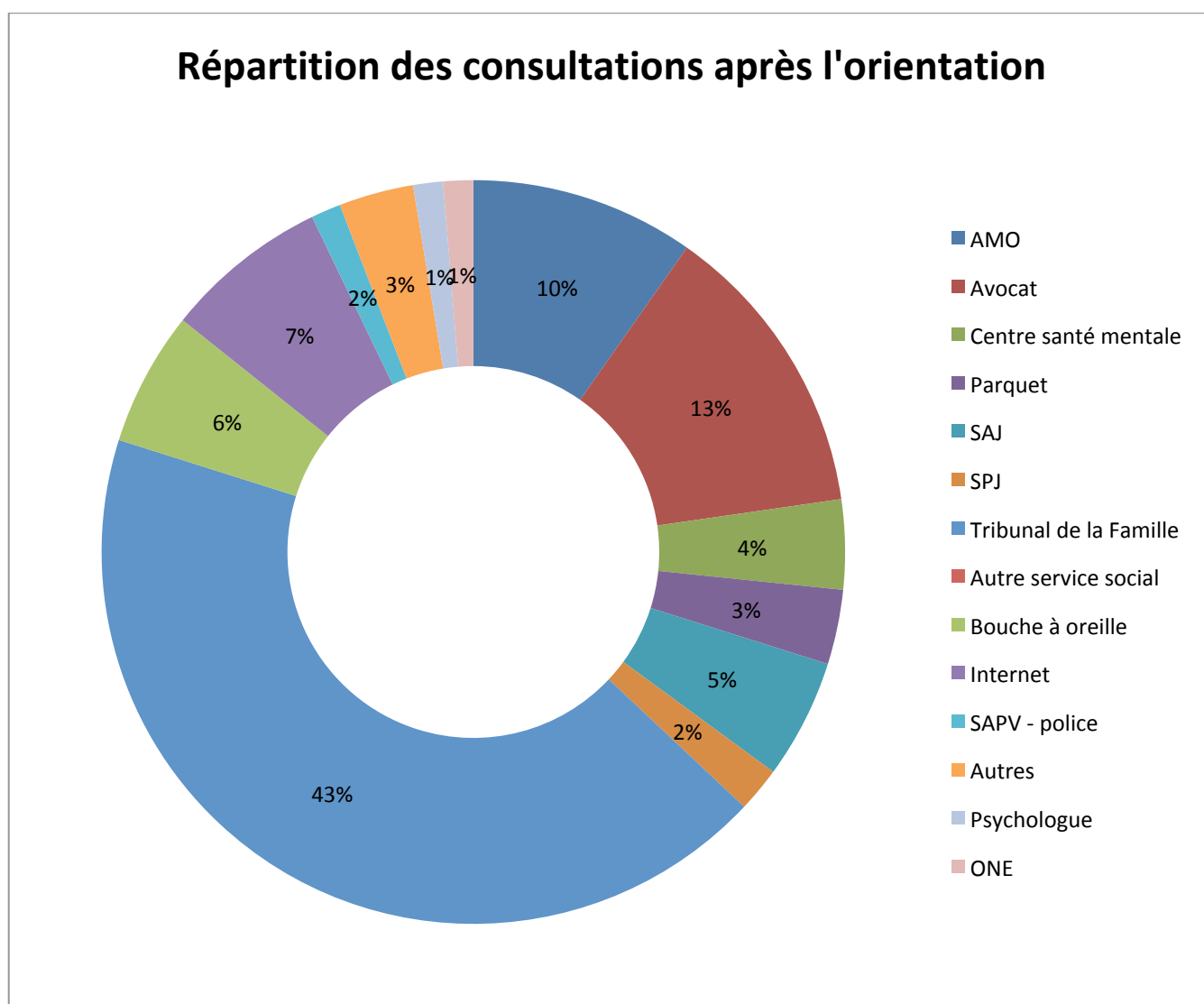
Concernant la permanence téléphonique, nous avons une augmentation de 20% des demandes par rapport à 2016.

Concernant la permanence au Tribunal de la famille, nous avons une diminution de 11% des demandes par rapport à 2016.

Concernant les demandes par mail, nous avons une diminution de 9% des demandes par rapport à 2016.

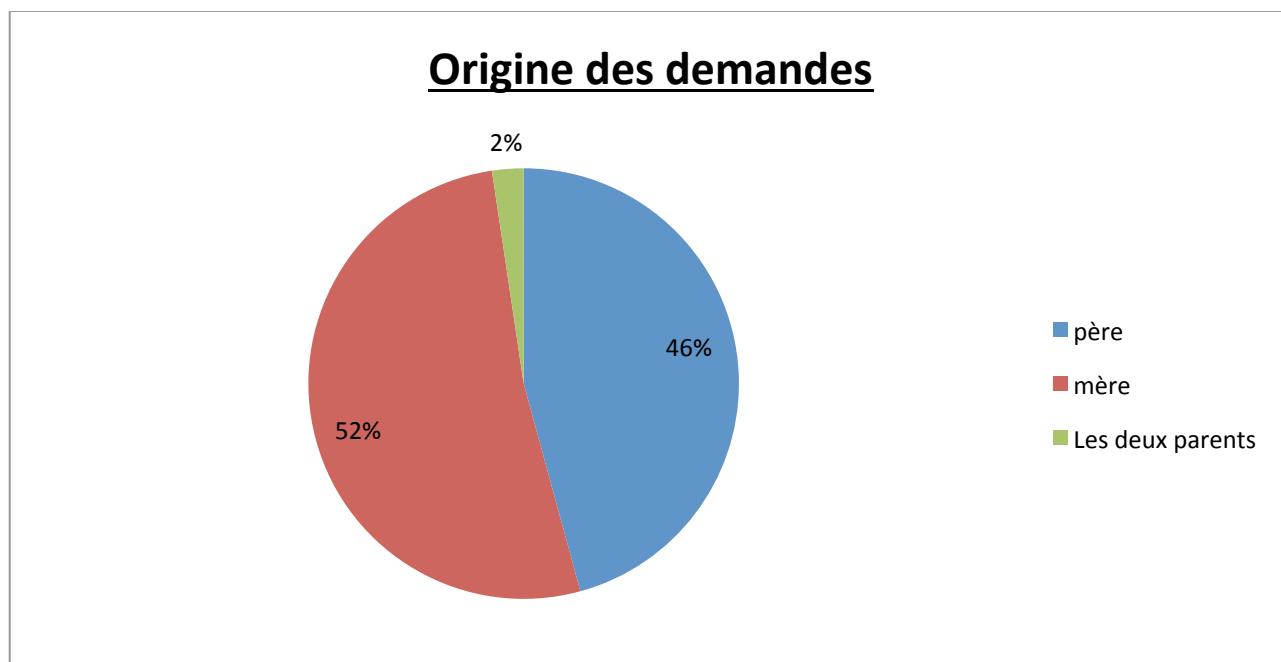
Le principal envoyeur reste le Tribunal de la Famille avec 43% suivi des avocats où l'on remarque une hausse avec 13% et vient ensuite les AMO avec 10%. Nous sommes également plus visibles par internet (7%).

L'an passé, les principaux envoyeurs étaient le Tribunal de la famille avec 44% suivi par le SAJ (24%), le parquet (8%) et le SPJ (8%).

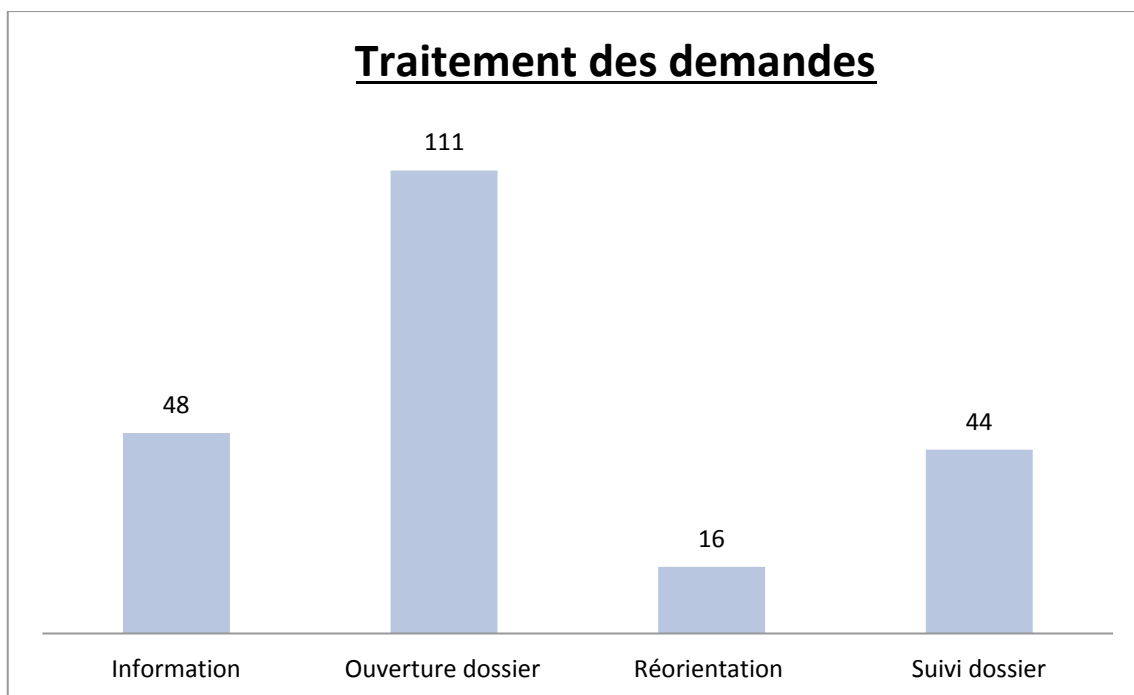


On remarque une meilleure connaissance de notre service de la part des avocats. Nous nous interrogeons sur la diminution des orientations faites par les SAJ et SPJ en raison du fait que nous ne faisons pas de retour de notre intervention auprès de ces services.

Concernant l'origine des demandes, elles émanent le plus souvent de la maman. Cependant, les pères représentent près de 46% (40% en 2017) et ce, peut-être afin d'éviter un jugement du Tribunal de la famille. Les demandes émanent moins souvent des deux parents par rapport à l'an passé (2% en 2017 et 9% en 2016).



Sur 219 consultations, **111 ont fait l'objet d'une ouverture de dossier**. 48 consultations concernaient une demande d'information quant au fonctionnement de l'Espace parents.

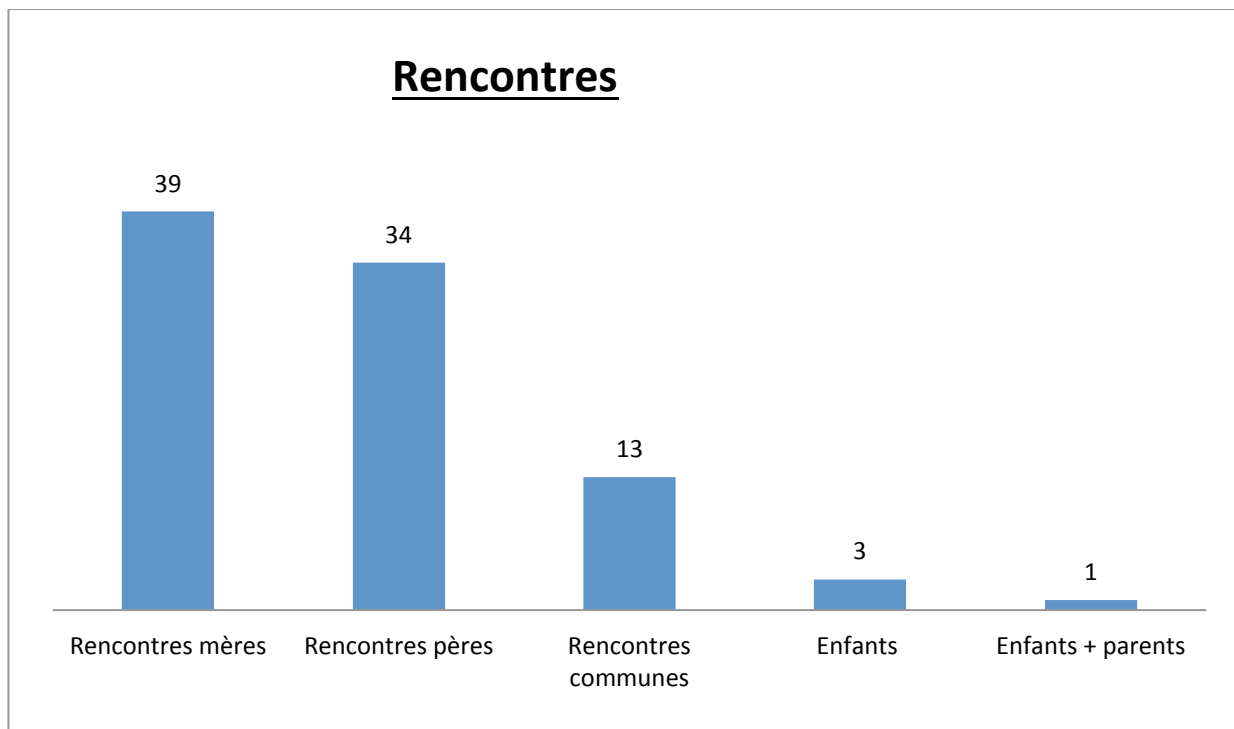


16 personnes ont été réorientées vers un autre service, en majorité vers une AMO.

Dossiers ouverts

111 dossiers ont été ouverts en 2017 dont 44 dossiers clôturés la même année. Pour ces 44 dossiers clôturés, nous y avons comptabilisé 39 rencontres des mères, 34 rencontres des pères, 13 rencontres communes, 3 rencontres d'enfants et 1 rencontre enfants et parents.

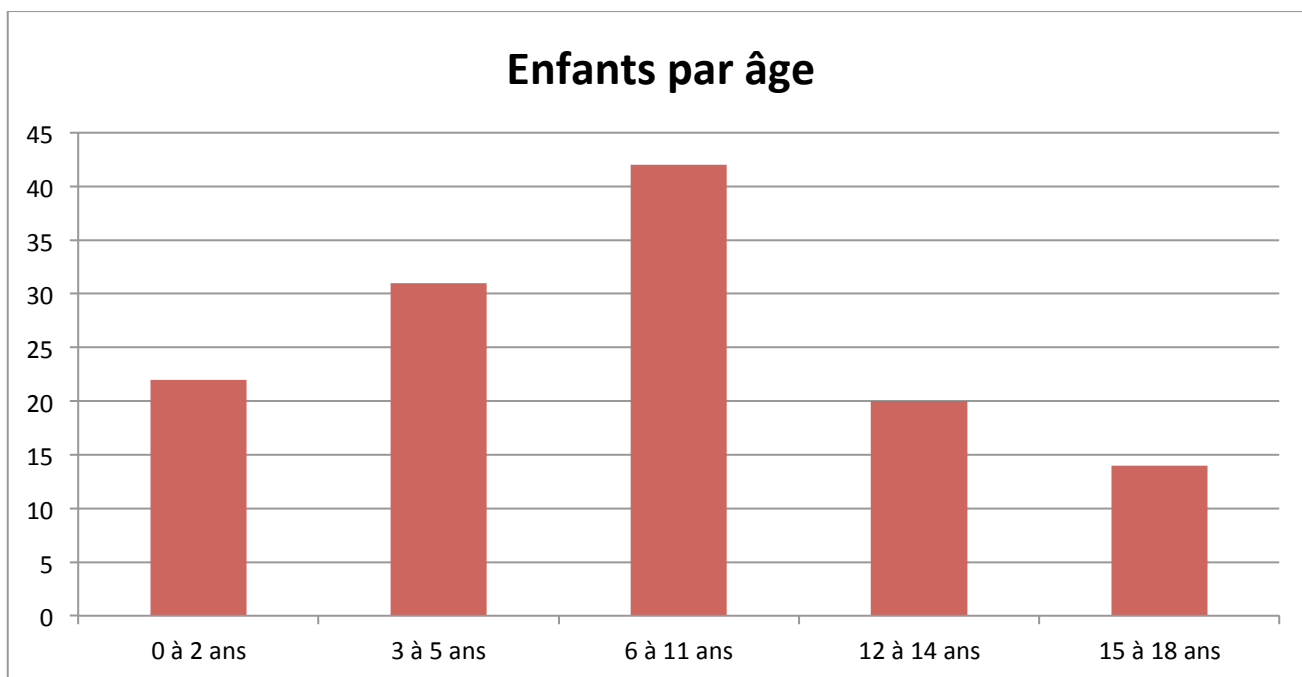
Sur les 111 dossiers, nous pouvons déjà comptabilisés au total 242 rencontres.



Les enfants

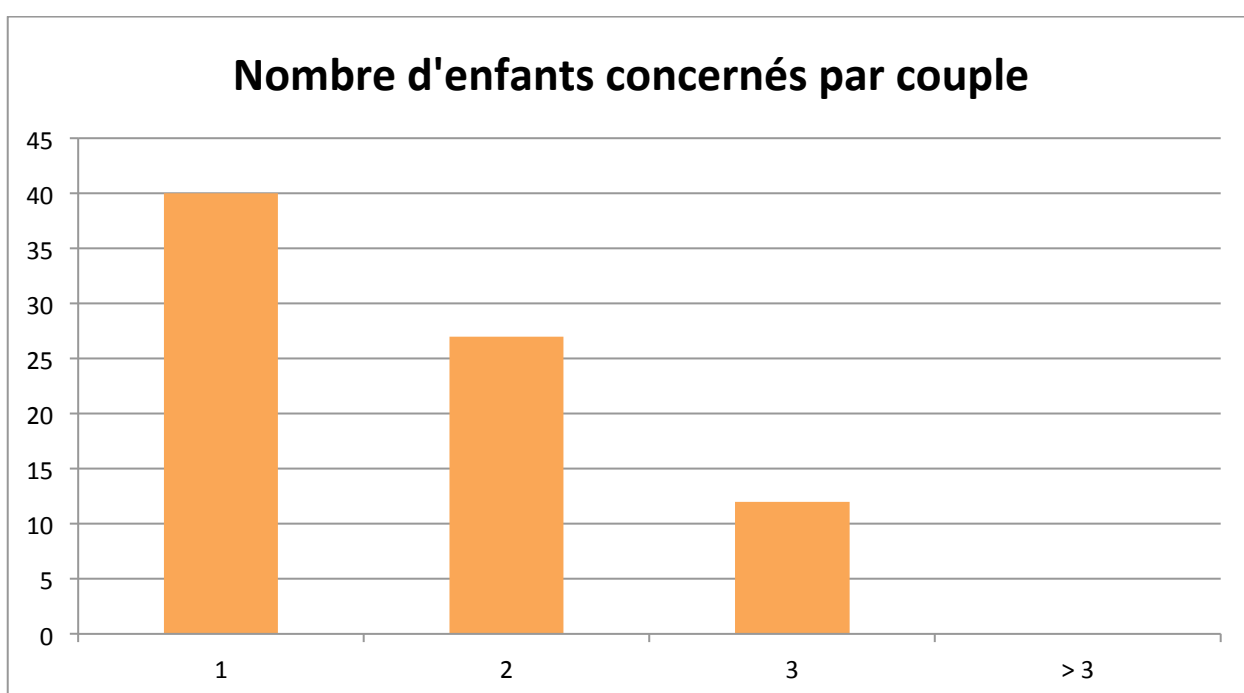
129 enfants étaient concernés dans les dossiers de 2017.

Dans le graphique ci-dessous, nous les avons répartis par **âge** :

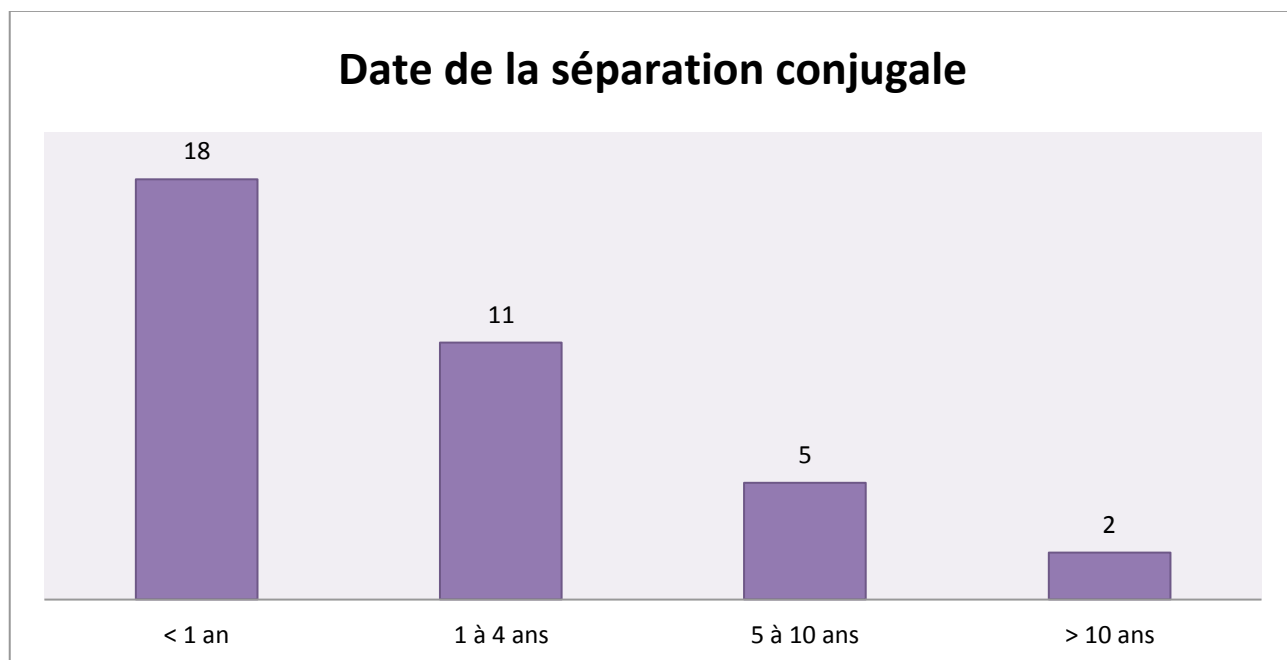


Nous pouvons remarquer que la majorité des enfants concernés sont à l'école primaire. La tranche d'âge la plus représentée reste les 6-11, viennent ensuite les 3-5 ans et en troisième position les 0-2ans. La tranche 0 à 5 ans est en constante augmentation.

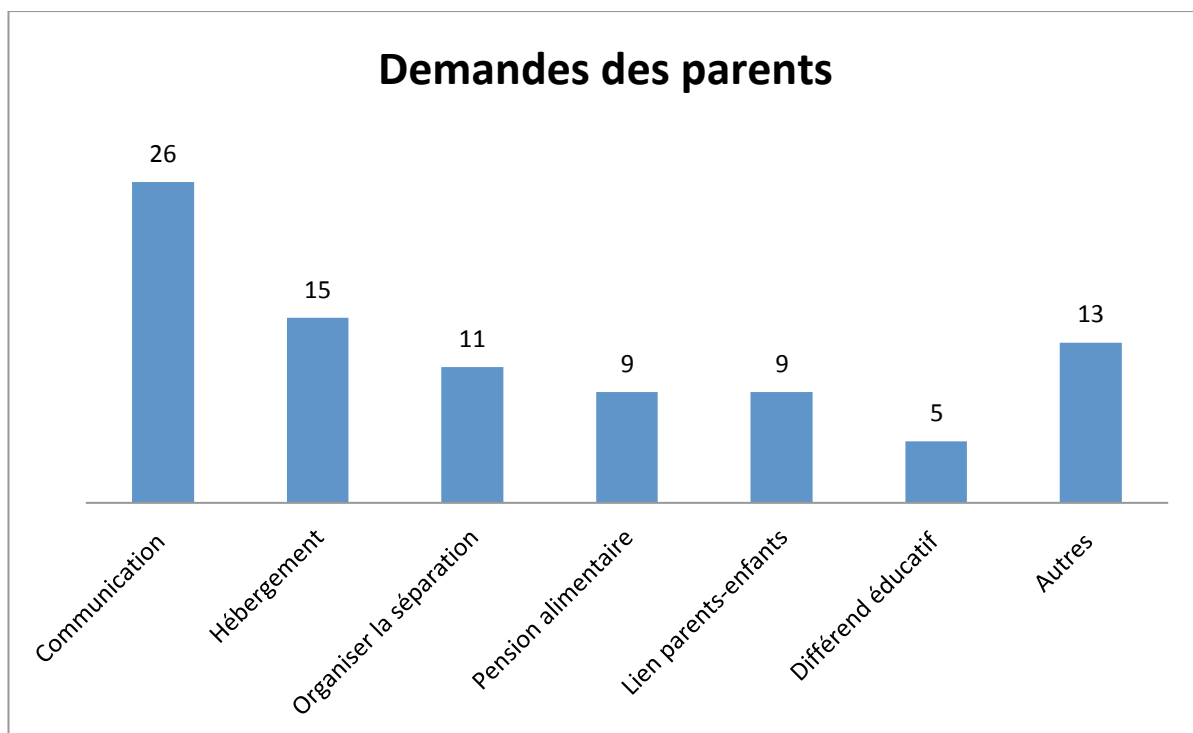
L'enfant unique représente la majorité des dossiers que nous avons traités en 2017. Aucune famille de plus de trois enfants n'a fait appel à nos services.



Nous constatons que les parents faisant appel à l'Espace parents sont en majorité séparés depuis moins d'un an. Nous remarquons au fil des années que les séparations sont de plus en plus récentes. Nous pouvons supposer que le Tribunal oriente plus rapidement les séparations récentes vers l'Espace parents.



Les principales demandes formulées par les parties sur base des dossiers clôturés sont les suivantes :



Le rétablissement de la communication reste une demande prioritaire des parents qui nous consultent, de même que l'hébergement proprement dit. Dans la catégorie « Autres » sont notamment visés un changement d'école, un choix non-discuté, la violence, des problèmes d'alcool... Cette année, nous avons constaté une augmentation des demandes au sujet de l'organisation de la séparation. Nous agissons dès lors plus en amont et guidons les parents dans la recherche d'accords au sujet des enfants (hébergement, trajets, pension alimentaire, choix d'école...).

Résultats des dossiers

Sur les 111 dossiers ouverts en 2017, plus de la moitié des dossiers sont toujours en cours. Une explication possible peut-être le fait que le deuxième parent prend assez souvent plusieurs semaines, voire quelques mois avant d'accepter une rencontre.

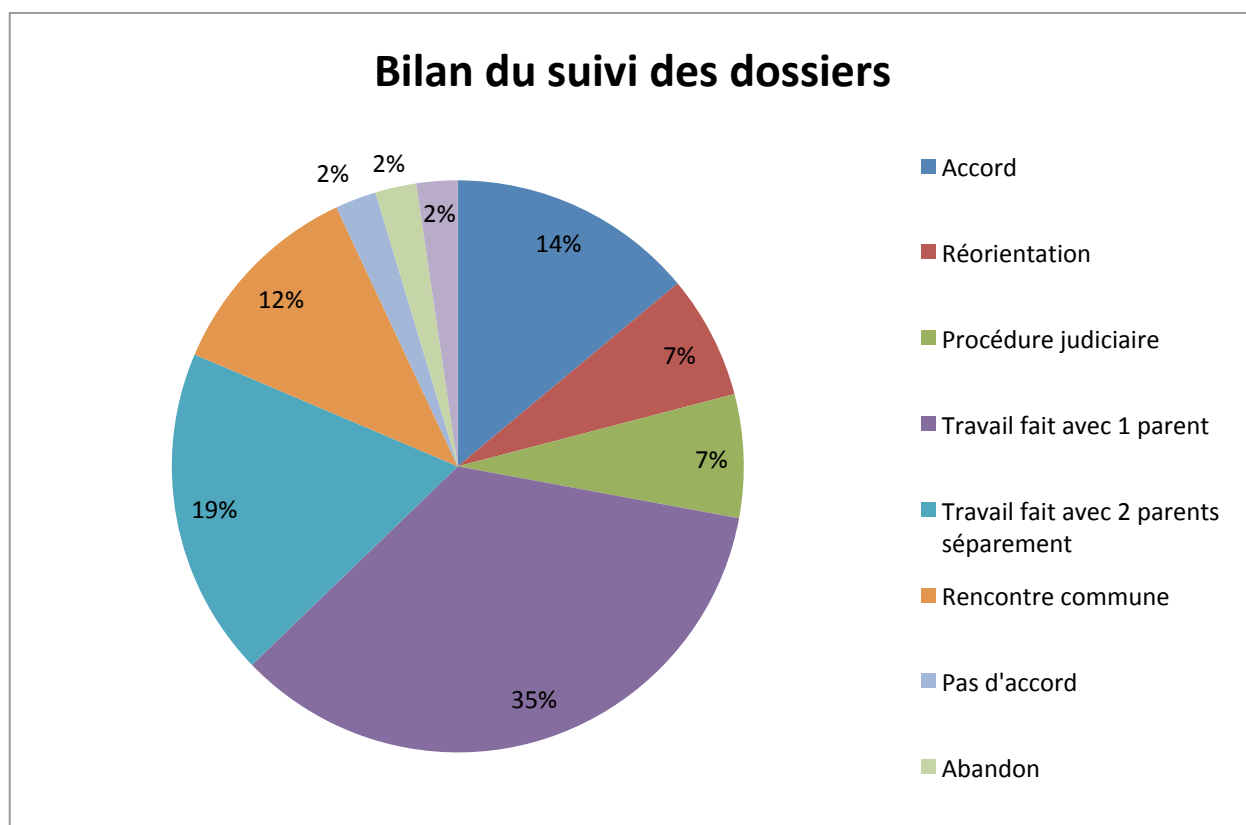
Cette année, nous avons revu notre manière de clôturer les dossiers afin d'être plus représentatifs du travail effectué avec un seul des parents ou les deux, mais de manière séparée, sans obligatoirement une rencontre commune.

Nous constatons une augmentation dans les accords obtenus (de 7% en 2016 à 14% en 2017).

Les abandons purs et simples ont nettement diminué, régulièrement au bénéfice d'un travail effectué avec au moins l'un des parents qui lui permet d'avancer tout de même positivement dans la situation conflictuelle.

Lorsqu'une rencontre commune n'est pas possible, dans 19% des cas un travail est effectué avec les deux parents séparément ce qui leur donne la possibilité d'évoluer en parallèle même si le travail à deux reste encore délicat.

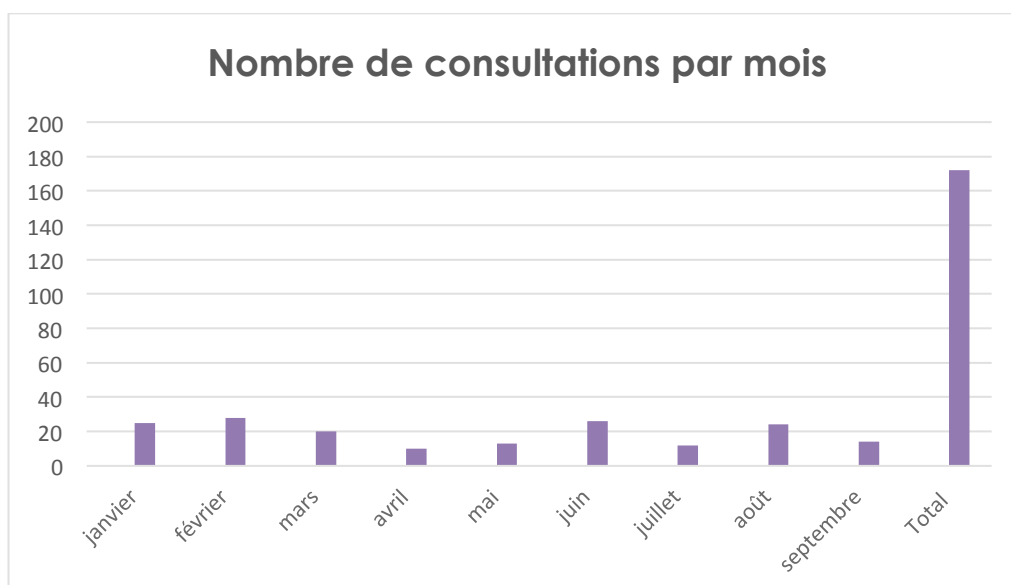
Dans la catégorie autre, nous avons même pu assister à une réconciliation.



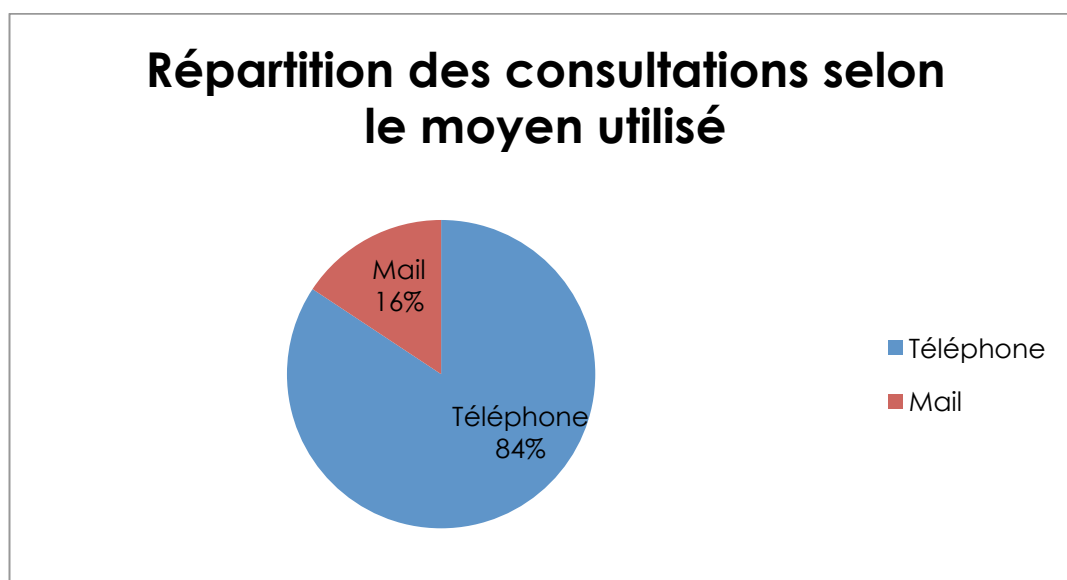
2018

Consultations

Du mois de janvier 2018 au mois de septembre 2018 inclus, nous avons comptabilisé **172 consultations**.

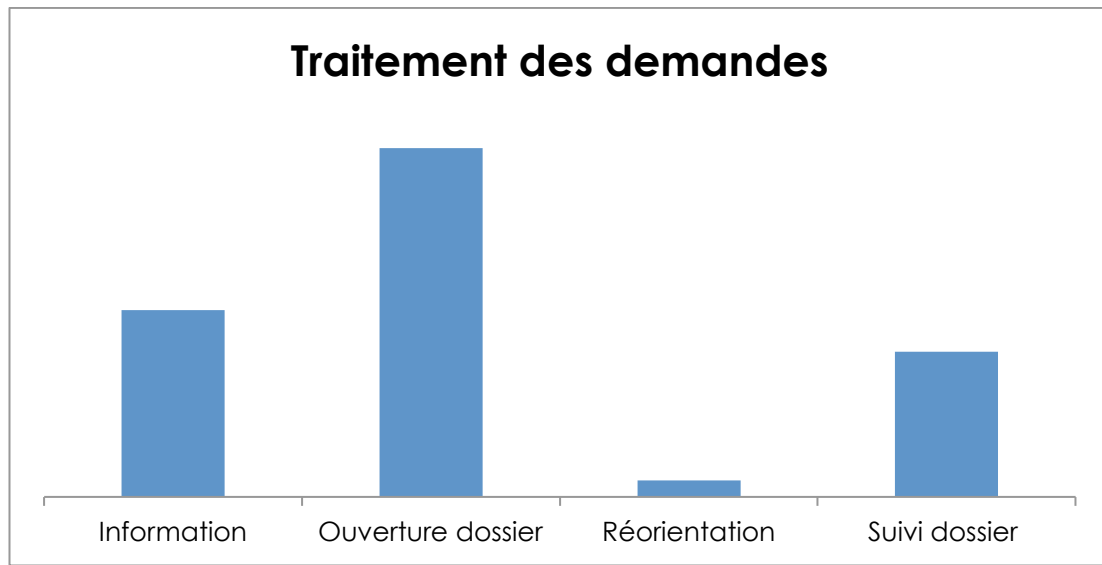


Concernant le moyen utilisé pour nous joindre, nous remarquons une augmentation des consultations par mail (16%). Le téléphone reste le principal moyen de nous atteindre.

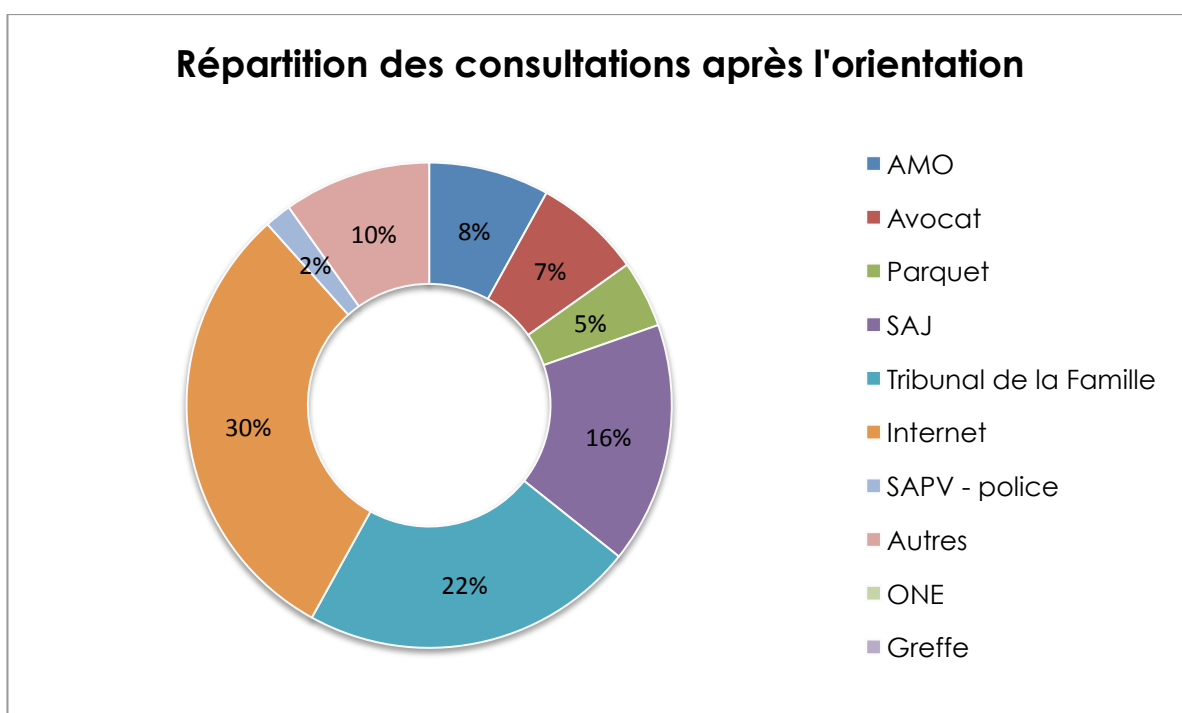


Dossiers ouverts

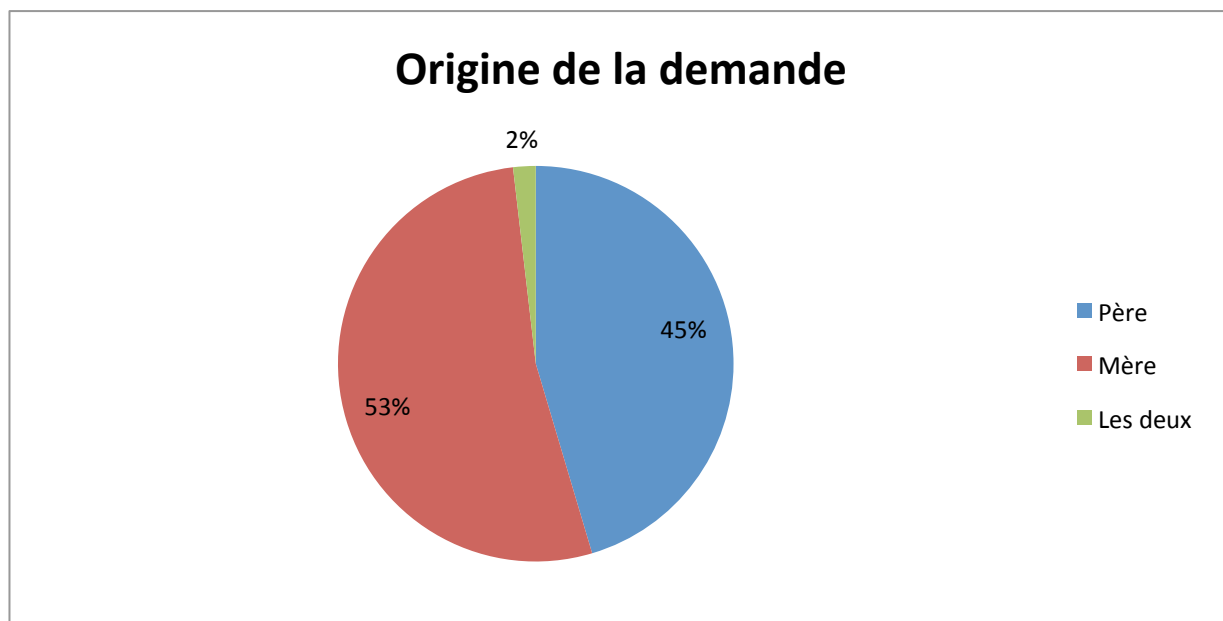
Sur les 172 consultations, **88** ont fait l'objet d'une ouverture de dossier, **45** d'une information, **4** d'une réorientation vers un autre service et enfin pour **35** d'entre elles, il s'agissait d'un suivi de dossier déjà ouvert.



Au vu des chiffres, nous pouvons constater que notre visibilité sur internet a augmenté. Le tribunal de la famille reste dans les principaux envoyeurs avec 22%. L'augmentation des orientations par le SAJ s'explique probablement par le fait qu'une réunion a été organisée entre des délégués du SAJ et des représentants de l'Espace parents afin d'y exposer à nouveau le champ de notre action.



Concernant l'origine des demandes, dans 53% des cas elles émanent de la maman, dans 45% du papa et dans 2% des deux parents.

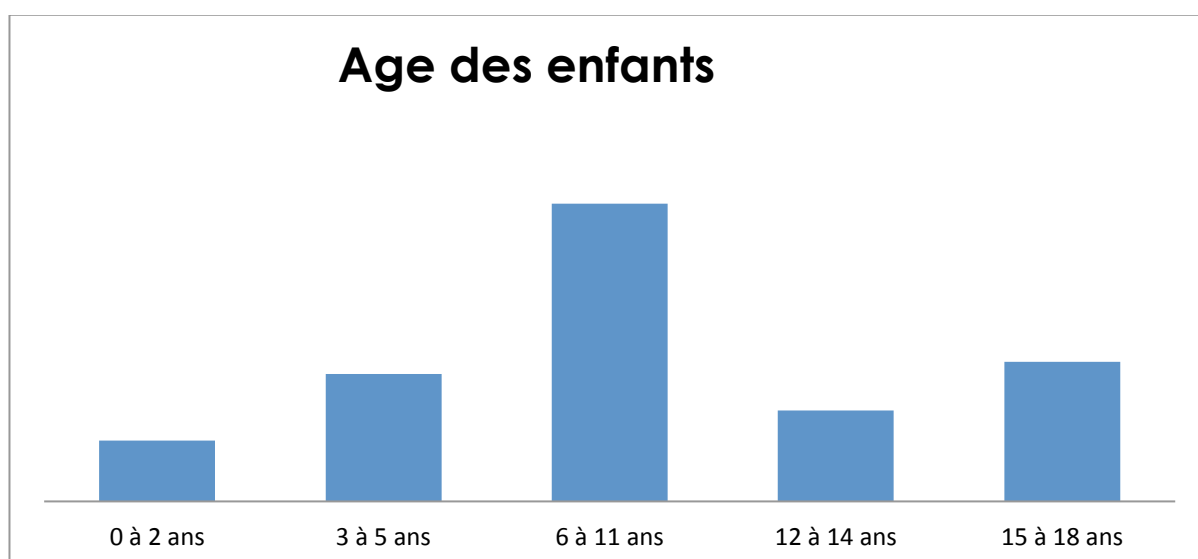


Les rencontres

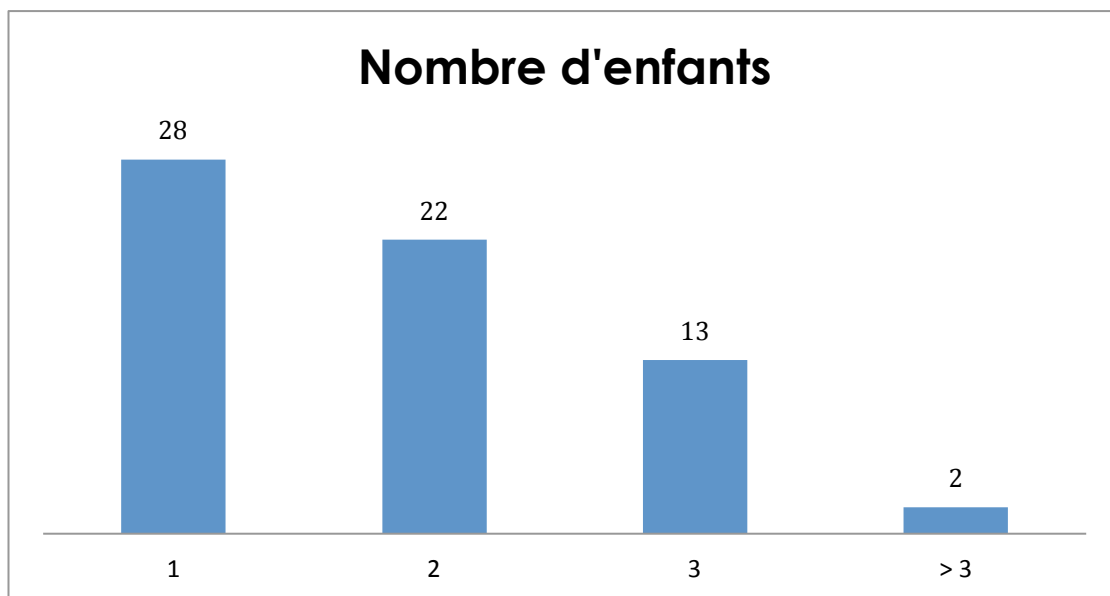
Fin septembre, nous comptabilisons **158** rencontres individuelles et **33** rencontres communes en 2018.

Les enfants

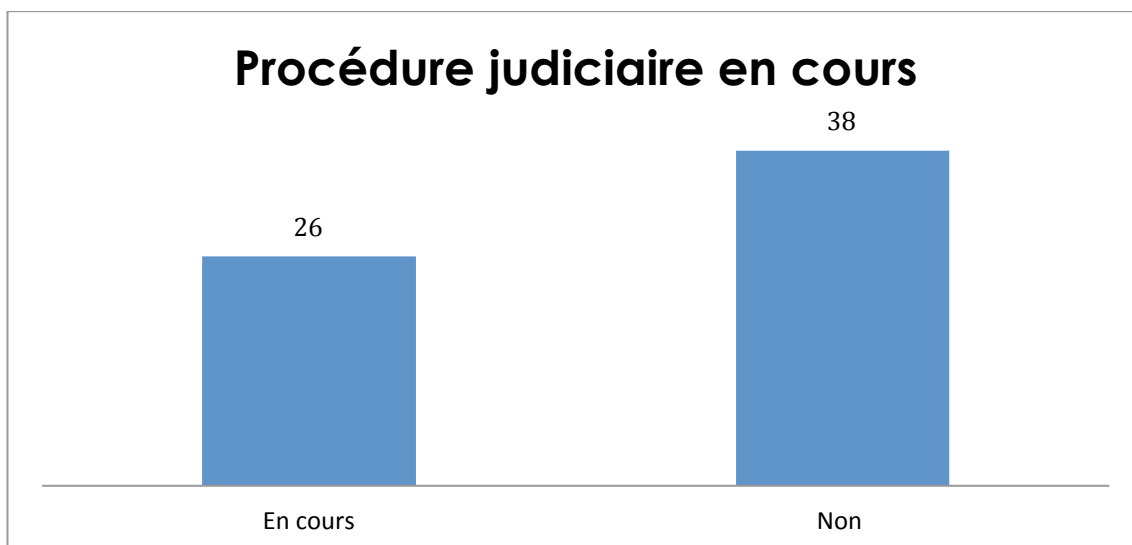
Sur les 88 dossiers ouverts, **118** enfants étaient concernés.



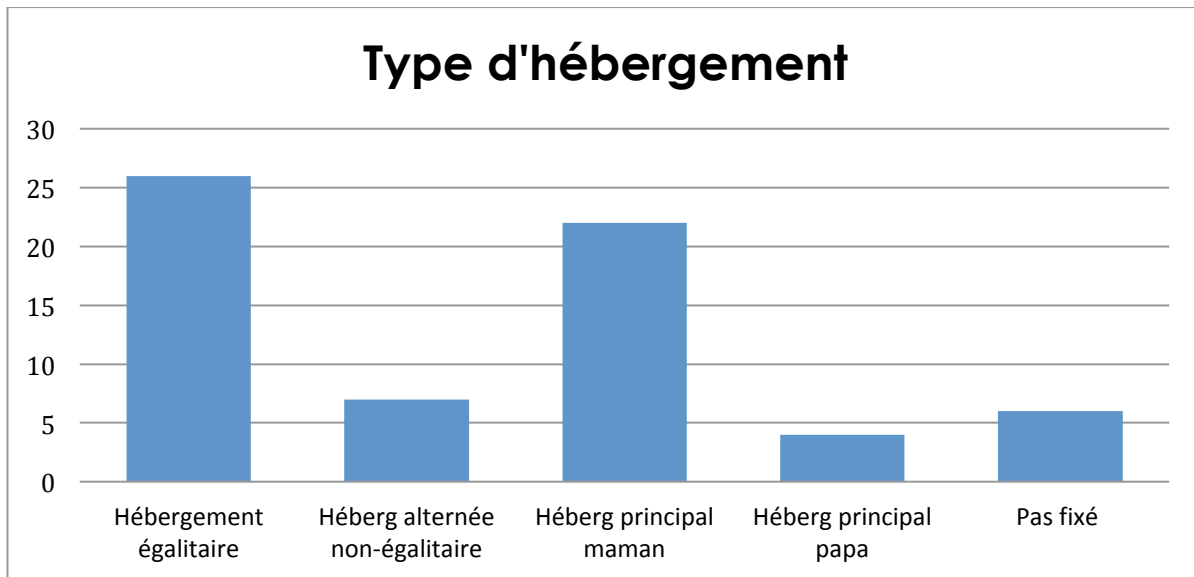
L'enfant unique représente toujours la majorité des dossiers que nous traitons. Cependant, nous constatons en 2018 une augmentation des dossiers avec plusieurs enfants dans la fratrie.



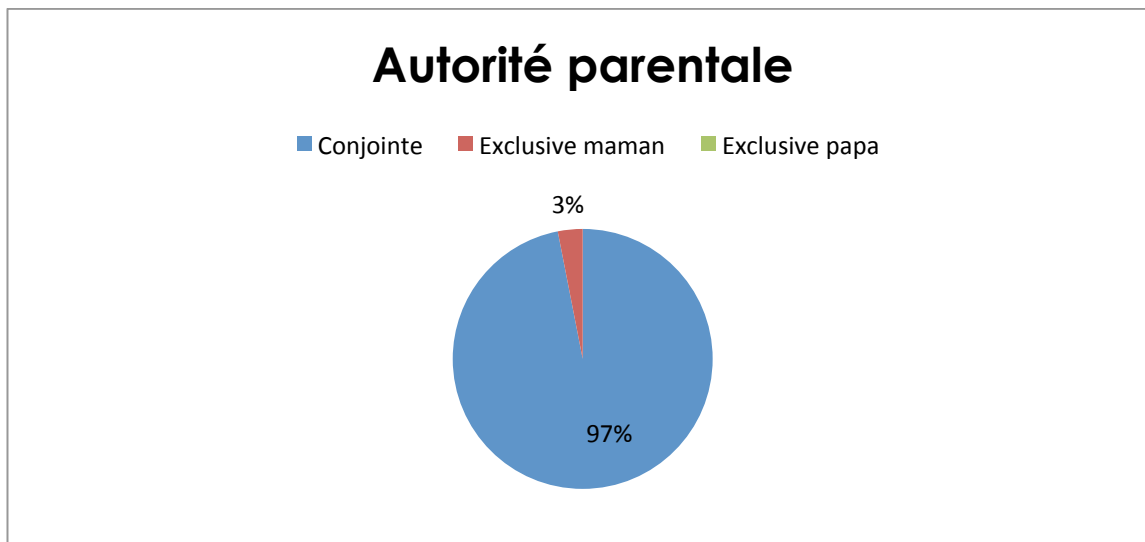
Lorsqu'on a pu récolter l'information, l'on constate que dans la majorité des dossiers de 2018 il n'y a pas de procédure judiciaire en cours. Cela diffère de nos constats des années précédentes, ce qui démontre une intervention de notre service en amont et donc une meilleure connaissance de nos missions préventives. Nous intervenons également de manière concomitante à une procédure.



Le tableau ci-dessous donne une idée des types d'hébergements que l'on retrouve dans les dossiers que nous traitons.

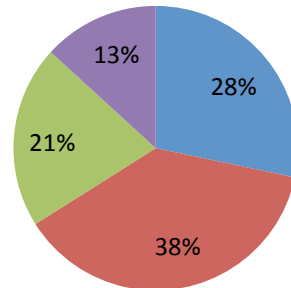


L'autorité parentale est conjointe dans 97% des dossiers que nous avons ouverts en 2018.



Durée du couple

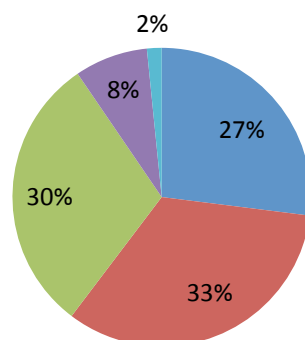
■ 1 à 5 ans ■ 5 à 10 ans ■ 10 à 15 ans ■ >15 ans



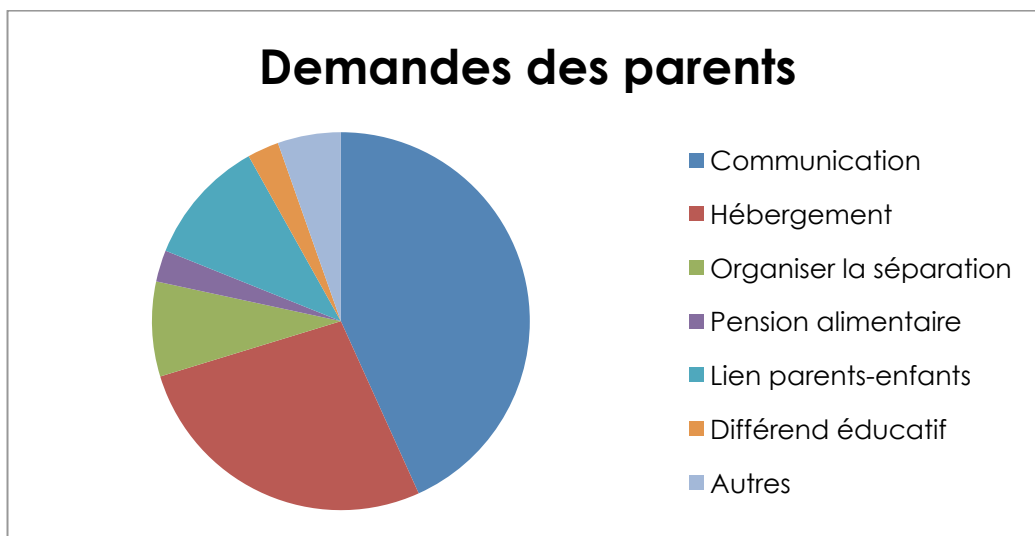
Le tableau ci-dessous nous permet d'analyser le moment de notre intervention et le moment où les parents se sont séparés. Nous intervenons moins chez des parents dont la séparation remonte à plus de 10 ans. Il est cependant intéressant de voir que dans 2% des cas, les parents ne sont pas encore séparés et ils souhaitent qu'on les aide à organiser leur séparation vis-à-vis des enfants. Ce constat nous permet de confirmer notre intervention en amont.

Date de la séparation

■ < 1 an ■ 1 à 4 ans ■ 5 à 10 ans ■ > 10 ans ■ Pas séparé



Sur les 23 dossiers de clôturés de 2018, le rétablissement de la communication reste la demande la plus formulée. La modification de l'hébergement vient en deuxième position. En troisième position vient le lien parents-enfants, on retrouve dans ces cas des conflits entre un enfant et un de ses parents ou lorsqu'un enfant ne souhaite plus vivre chez l'un d'eux.



Dans le tableau ci-dessous, on retrouve l'évaluation des dossiers clôturés en 2018. Dans plus de la moitié, un travail a pu être fait avec au moins un des parents. Dans 14% des cas, un travail a été fait avec les parents séparément. Ici nous nous trouvons dans l'hypothèse où une rencontre commune n'est pas souhaitée ou possible. Dans 9% des dossiers clôturés au moins une ou plusieurs rencontres communes ont eu lieu. Un accord a pu également être trouvé dans 9 % des dossiers clôturés.

N.B. A cette période de l'année, la plupart de nos dossiers ne sont pas encore clôturés. Une réactualisation sera nécessaire fin décembre 2018 afin d'avoir une vision plus fine des situations suivies.

Bilan du suivi des dossiers

